

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE 19 FEVRIER A 20 HEURES 30
Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Isabelle MOUROT - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à M.Boujemaa ZREOUIL - M.Mornély LORRIER à M.Antonio DE CARVALHO - M.José MARQUES DE MENDONCA à M.Claude MAILLARD - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.Daniel DESROUSSEAUX à M.Sylvère FOURNIVAL - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M.Patrice PAGEOT./.

Absente : Mme Stéphanie GONCALVES./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Sylvère FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A MAJORITE ABSOLUE (POUR : 18 - CONTRE : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 1 pouvoir : Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2018.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

• **DECISION N°AG/2019/001 :** Avenant en moins-value au contrat d'architecte avec la SARL Sandrine HURTAUX, Architecte, dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre de Loisirs « Le Cèdre Bleu » et du Service Enfance/Jeunesse de la Commune de Brou sur Chantereine.

Coût : 6.000,00 euros H.T. au lieu de 8.000,00 euros H.T.

• **DECISION N°AG/2019/002 :** Avenant N°1 au marché de fourniture et de service pour la location et maintenance de photocopieurs, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué au groupement conjoint KONIKA MINOLTA et LIXXBAIL.

Coût : Location : Montant HT : 2.275,00 € - **Maintenance :** Montant HT : 79,33 €

• **DECISION N°AG/2019/003 :** Avenant N°1 aux lots 1, 2, 3, 4 et 5 du marché de travaux de réhabilitation d'un pavillon d'habitation en local de Police Municipale.

Modification du délai global du chantier : 11 semaines dont 2 semaines de fermeture, au lieu de 6 semaines. Aucune incidence financière sur le montant du marché.

• **DECISION N°AG/2019/004 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année scolaire de l'école élémentaire Romain ROLLAND.

Participation de la ville de Brou sur Chantereine : 300 euros.

• **DECISION N°AG/2019/005 :** Contrat de cession avec la SARL « En bord d'O » pour la représentation du spectacle « Comme ils disent » lors de la soirée théâtre le vendredi 15 février 2019 à Brou sur Chantereine.

Prix de la représentation : 1.137,44 euros H.T. (TVA 5,5 % soit 62,56 euros).

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

APRES avoir entendu les observations de chacun et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 1 pouvoir : Marie-Pierre GAILLOT) - **ABSTENTIONS : 2** (Groupe de la majorité municipale : Frédéric GILLET et Isabelle MOUROT)) :

- **A PRIS ACTE** du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présentant les Orientations Budgétaires pour l'année 2019.
- **A ADOPTE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 annexé à la présente délibération.

5. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA COMPETENCE FACULTATIVE EN MATIERE DE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal **A EMIS A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** à la compétence facultative relative à la « gestion des eaux pluviales urbaines » de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

6. REPRESENTATION-SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « COMMUNAUTE PARIS-SACLAY »

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE A PRIS ACTE** de :

- la représentation-substitution, au sein du Comité du Sigeif, de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à compter du 1^{er} janvier 2018 aux communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.
- la modification de la liste des membres du SIGEIF mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération 'Communauté Paris-Saclay ».

7. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 22h00.